

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 5

Artikel: Schweizerischer Zivilschutz-Fachverband der Städte = Association professionnelle suisse de Protection civile des Villes
Autor: Cuendet, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerischer Zivilschutz-Fachverband der Städte

Association professionnelle suisse de Protection civile des Villes

Rapport du président à l'Assemblée générale du 25 avril 1975

La vertu essentielle du chef local de la protection civile nous paraît de plus en plus devoir être la patience. L'optique du rédacteur de ce rapport est peut-être faussée par le fait que son canton ne possède encore aucun centre d'instruction et que nul ne sait quand il disposera de telles installations. Néanmoins, l'impression demeure que les choses vont souvent lentement dans notre pays. N'en accusons personne et disons-nous que c'est la rançon de la démocratie et du fédéralisme. La période de récession dans laquelle nous sommes entrés en 1974 ne peut d'ailleurs pas ne pas avoir d'influence sur la protection civile: les restrictions de crédits vont désormais freiner son activité dans le domaine des constructions et du matériel premièrement, mais – pour peu qu'elles s'accroissent – aussi dans celui de l'instruction. Permettez-moi une remarque aussi personnelle que saugrenue: j'ai le sentiment que nous préparons la protection civile comme si la situation internationale ne pouvait devenir menaçante qu'à partir de 1990.

L'année 1974/1975 n'a vu aucun événement important dans le domaine qui est le nôtre, si ce n'est le début de l'application de la planification générale avec la parution des prescriptions ad hoc. Notre association a donc eu une activité plus réduite que les années précédentes.

Mentionnons tout d'abord la séance d'étude sur les possibilités d'utilisation de l'ordinateur dans la protection civile, séance tenue à Genève le 10 octobre 1974. Elle correspondait à la journée analogue qui s'était déroulée à Bâle en 1973 pour la Suisse alémanique. Plusieurs de nos collègues de Suisse romande ont pu voir ce qui se faisait dans cette ville et échanger leur point de vue sur un problème en plein développement.

D'autres sujets continuent à nous préoccuper: qu'advient-il de la révision de la loi sur la protection civile, sans laquelle la conception 1971 ne peut déployer pleinement ses effets? L'instruction, au niveau de nos communes, demeure un problème sur certains points: états-majors, services dans lesquels il n'existe pas encore de programme pour les cours d'introduction, formation des cadres. Certains chefs locaux ont procédé à une étude des solutions à apporter et font d'intéressantes expériences dans leur localité, avec l'accord des autorités cantonale et fédérale.

Dans ce domaine précis, notre association peut être d'un grand secours et nous envisageons de

faire part à nos membres d'une manière ou de l'autre, des résultats qui peuvent être atteints par une préparation méthodique.

La numérotation des formations des divers services ne fait l'objet d'aucune instruction. Il ne serait pas inutile de proposer un système décimal permettant de repérer sans effort tel ou tel élément de l'organisme local (par exemple: la section de pionniers du détachement «pionniers et lutte contre le feu» attribué au quartier X).

Nous n'avons encore rien vu venir du côté des organes dirigeants de l'économie de guerre en ce qui concerne les entreprises indispensables à la vie du pays en cas de conflit: l'indécision qui règne en cette matière ne nous facilite pas la tâche. Faut-il continuer ou non à incorporer des personnes astreintes dans les OPE, dont une partie disparaîtra vraisemblablement dans un proche avenir?

Signalons pour terminer cette rapide revue de quelques problèmes actuels, que la révision partielle des prescriptions concernant l'administration dans la protection civile – dont nous avons parlé dans notre rapport précédent – nous paraît devoir être suivie à brève échéance, d'une révision totale.

Durant l'année écoulée, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a consacré presque une journée et demie à l'étude des problèmes de l'instruction. Les nouveaux membres de l'équipe de tête se sont parfaitement soudés à l'ancien noyau et tous ont travaillé avec enthousiasme.

Nous n'avons aucune démission à annoncer cette année, ce qui nous réjouit. Le président en charge ayant conservé durant trois ans la responsabilité de l'activité de l'association, il convient qu'il passe la main au co-président, notre collègue Franz Reist. L'assemblée n'hésitera pas à reporter sur lui la confiance qu'elle a toujours manifestée à l'égard de l'auteur de ce rapport.

Les commissions de travail vous présentent leur rapport: elles n'ont – à nouveau – pu être très actives cette année: il faut tout d'abord que la matière leur soit fournie par des textes (prescriptions, directives, etc.) élaborés par l'Office fédéral de la protection civile.

Les quelques mutations à relever sont les suivantes:

Instruction: M. Stephan Lehner, Lucerne, remplace M. Otto Gernet, Lucerne.

Organisation: M. Willy Heeb, Zurich, remplace M. Gustav Baur, M. Stephan Lehner remplace M. Ernst Walter, Thoune.

Constructions: MM. Rudolf Schefer, Genève, et René Stämpfli, Bienne, viennent en renfort. *Matériel:* n'en font plus partie: MM. Robert Andrist, Berne, René Germanier, Neuchâtel, et Willy Sigrist des PTT. Nouveau membre: M. Walter Straub, Berne.

Administration: Nouveaux membres: MM. Gabriel Catillaz, Genève, et Peter Häfliger, Lucerne.

Ces changements entraînent une modification de notre représentation dans les groupes de travail de l'OFPC:

«*Compléments de matériel*»: M. René Germanier est à remplacer.

Habillement: M. Willy Heeb remplace M. Gustav Baur.

Les groupes de travail «ordonnance sur les contrôles», «révision de l'échelle des fonctions» et pour le «service de renseignements» ont été dissous, leur travail étant achevé.

Notre association compte actuellement vingt-six membres collectifs, soit un de plus qu'en 1974; il s'agit de l'OPE de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Avant de conclure, je désire rappeler à nos membres que le comité serait heureux de recevoir des suggestions quant à ce que pourrait être l'activité de notre association. Puisse mon successeur être plus favorisé dans ce domaine. Au moment de déposer mon mandat de président en charge, je tiens à remercier une fois de plus mes collègues du comité pour l'intérêt qu'ils apportent à leur fonction, me facilitant énormément la tâche. Un merci tout spécial à notre très dévoué secrétaire, toujours sur la brèche.

Les temps ne sont guère favorables à la protection civile: lorsqu'il faut économiser, elle n'est pas la dernière à voir les crédits diminuer. Demeurant persuadés que le danger de guerre ne peut être écarté à jamais et qu'il doit toujours être tenu compte de la possibilité d'une catastrophe en temps de paix, nous nous efforcerons de poursuivre nos préparatifs pour que nos organismes soient prêts à intervenir dans le délai le plus bref et avec des moyens aussi développés que nous y autoriseront les conseils de la nation.

Georges Cuendet,
président